



DECLARATION DES ELUS CGT LORS DE LA CAPA Hors classe PLP DU 20 JUIN 2018

Les annonces du Ministre de l'Education Nationale sur la Réforme de la voie professionnelle sont plus qu'inquiétantes. Même si beaucoup de questions restent encore en suspens et doivent faire l'objet de discussions ultérieures, d'ores et déjà nous pouvons affirmer qu'il s'agit d'une insupportable dévalorisation de la voie professionnelle scolaire. L'allègement des grilles horaires ainsi que la conception utilitariste de l'enseignement général qui se dégage de ces annonces, vont rendre les poursuites d'études en BTS plus difficiles. C'est une ghettoïsation de la voie professionnelle qui se profile. Derrière cette attaque contre les lycées professionnels et le service public d'éducation, ce sont aussi les qualifications et les diplômes, leurs contenus et leur contrôle par l'État qui sont remis en cause et renvoyés aux seules organisations patronales. Il s'agit avant tout d'organiser l'enseignement professionnel pour le mettre exclusivement sous la coupe des branches patronales et au service de l'apprentissage.

La CGT est attachée à une voie professionnelle qui permet l'insertion professionnelle et la poursuite d'étude, au choix de l'élève, elle défend aussi l'égalité de dignité des 3 voies du lycée et le rôle émancipateur de l'Ecole. Notre organisation appelle à se mobiliser fortement contre cette réforme inacceptable pour nos élèves comme pour les personnels.

Pour en revenir à la campagne de promotion à la hors-classe, nous notons que cette année, **seuls 112 PLP sont promus**, dont seulement 64 sont issus du 11^{ème} échelon (ils étaient 87 l'année dernière). 6 collègues sont en liste complémentaire. Cette situation est le résultat de la situation ubuesque créée par le ministère qui n'a toujours pas communiqué aux académies le contingent des promu-e-s, et de ce fait le contingent de l'année dernière est reconduit, avec un ajustement ultérieur rendu possible par cette liste complémentaire.

Cela représente 15,9 % des promouvables dont on rappelle que les conditions pour être éligible sont désormais avec le nouveau système PPCR (« Parcours professionnels, carrières et rémunérations ») d'être au minimum au 9^{ème} échelon et de comptabiliser au moins 2 ans d'ancienneté au 31/08/2018.

Pour mémoire si le nombre de PLP promus en 2017 était de 112, il était en 2016 de 119, 129 en 2015, 127 en 2014, 130 en 2013, 146 en 2012, 147 en 2011, 152 en 2010 et 155 en 2009...

Nous notons au passage l'évolution positive représentée par le fait que l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ait été un critère dans cette campagne et que cela se reflète dans les chiffres puisque les promu-e-s sont à 60 % des femmes et 40 % des hommes, ce qui reflète le ratio femmes/hommes parmi les promouvables et plus globalement dans le corps des PLP.

48 des collègues promu-e-s sont au 10^{ème} échelon (43 % des promu-e-s). De ce fait certains collègues partiront à la retraite sans pouvoir bénéficier d'une pension calculée en fonction de l'indice terminal de la hors classe. Cette situation est d'autant plus inacceptable que nombre d'entre eux n'auront pas une durée d'assurance suffisante pour bénéficier d'une retraite à taux plein. Les dispositions du passage à la hors-classe ne prennent absolument pas en compte le contexte social, le gel des salaires et l'allongement des carrières. Elle ne fait que creuser les écarts de carrière entre collègues, souvent de manière partielle. Ne subsistait-il aucun personnel méritant parmi les collègues au 11^{ème}, proches de la retraite ?

A l'examen plus attentif de ce passage 2017/2018, nous constatons que les avis défavorables sont particulièrement nombreux en Education artistique et arts appliqués (5 avis « à consolider », soit 10 % de tous les avis « à consolider » émis par le corps d'inspection) et surtout en Génie électrique, électrotechnique (26 avis « à consolider » soit 52 % de tous les avis « à consolider » émis par le corps d'inspection). **Cette situation, est pour nous inacceptable. La carrière de ces collègues est pénalisée en fonction des matières enseignées.**

Nous craignons surtout que les avis des chefs d'établissement et des inspecteurs, portés sans la moindre justification ni le moindre critère objectif, reflètent une inégalité de traitement. Or ces avis conditionnent pour une part le barème et donc l'avancement.

Le fait que les avis du recteur soient portés de façon « pérenne » n'est pas plus compréhensible : les collègues sont ainsi condamnés à perpétuité sans possibilité que l'avis porté sur leur carrière évolue ! Nous demandons que ces avis puissent être réévalués à chaque campagne

Ce manque d'équité est encore plus inacceptable en ce qui concerne les collègues en arrêt maladie, qui pour certains ont fait l'objet d'une opposition à leur promotion à la hors-classe. Nous demandons la levée de ces avis.

Il semble également que plusieurs collègues détachés dans l'enseignement supérieur soient pénalisés dans leur avancement, en contradiction avec la note de service ministérielle qui stipule : « S'agissant des agents affectés dans un établissement d'enseignement supérieur ou ne remplissant pas des fonctions d'enseignement, les académies sont chargées de recueillir l'avis émis par le responsable de l'établissement auprès duquel ils sont affectés. » Cela n'a semble-t-il pas toujours été le cas lors de cette campagne.

Nous rappelons également que l'avancement à la hors-classe **doit se faire au regard de l'ensemble de la carrière**. La note de service ministérielle n°2018-024 du 18 février 2018 précise en effet que « les avis se fondent sur une évaluation du parcours professionnel de chaque promu, mesurée sur la durée de la carrière »

Or, nous constatons que bien souvent **seules les dernières années d'enseignement sont réellement prises en compte, voir parfois la dernière**. Ceci va à l'encontre de la philosophie même du passage à la hors-classe.

De plus, nous demandons expressément que **le critère de la gestion de classe**, utilisé aussi bien par les chefs d'établissement que par les inspecteurs, **ne soit plus un élément déclencheur d'une opposition à la promotion à la hors-classe**. Au vu de la dégradation des conditions de travail dans les LP, pourtant dénoncées dans nos communiqués départementaux et académiques, mentionner des problèmes de gestion de classe pour motiver un avis défavorable est purement scandaleux. C'est faire porter la responsabilité de la dégradation du climat scolaire et de la montée des violences scolaires sur les seuls personnels enseignants. Nous rappelons que c'est la société qui est violente et que l'école, malheureusement, n'est pas un sanctuaire protégé de la violence sociale. Reprocher à un enseignant des difficultés dans la gestion de classe, laissant croire qu'il ne fait rien pour mettre ses élèves au travail, n'est pas acceptable.

De même, nous constatons que trop souvent un suivi SARH marque les collègues au sceau de l'infamie, les privant pour longtemps d'un accès à la hors-classe.

Par ailleurs la plupart des collègues n'ont pas connaissance des avis qui ont été émis sur leur candidature à la hors-classe et n'ont pas eu la possibilité de faire un recours.

Nous demandons que les oppositions à la promotion à la hors-classe non portées à la connaissance des intéressés soient levées, le principe du contradictoire dans la procédure n'ayant pu s'exercer.

A la vue de l'importance que revêt ce passage à la hors classe (salaire, retraite...) et des dysfonctionnements que nous constatons chaque année, **nous revendiquons la suppression pure et simple des avis rendus**.

Par ailleurs, nous rappelons que notre organisation syndicale demande l'intégration de la Hors Classe dans une grille de la Fonction Publique revalorisée, afin que **tous les personnels de l'Éducation Nationale puissent accéder à l'échelon terminal maximum en fin de carrière**. Nous constatons que ce n'est pas la voie retenue par le PPCR qui, **rappelons-le, n'a pas fait l'objet d'un accord auprès des organisations syndicales majoritaires**.

Les élu-e-s paritaires PLP de la **CGT** Educ'action Versailles

E. BOESCH, F. MOREAU, I. KERGOËT, F. BILLY, L. BEN DJABALLAH, T. VANNIER, B. DUPUIS.